

6106

21 Décembre 1956

2.

1956 12 21 1956 12 21 1956

General for [unclear] [unclear]

[The remainder of the page is obscured by heavy horizontal black bars, rendering the text illegible.]

A cette cote de (1,50 - 1,60) il n'y a pratiquement pas de débordement du lit à l'amont de la passerelle et tout le débit (600 m<sup>3</sup>/s) doit passer sous la passerelle et dans le faux bras.

- c) le débordement à l'aval de la passerelle a lieu pour la cote (4,10) correspondant au niveau inférieur de la passerelle et la section n'est que 63 m<sup>2</sup> largement insuffisante pour évacuer le débit total.
- d) l'existence du faux bras est indispensable pour évacuer une partie du débit à la cote (2,10) correspondant au niveau inférieur de la passerelle.  
En effet, plus de la moitié du débit empreinte le faux bras (section amont 150 m<sup>2</sup> - section passerelle et amont 90-63 m<sup>2</sup> - section faux bras 109 m<sup>2</sup> même avec l'hypothèse défavorable que nous nous sommes fixées au début.
- e) 250 m. à l'aval de la passerelle, la section mouillée du faux bras pour la cote 4,00 est semblable à celle du lit normal à l'amont de la passerelle (44 m<sup>2</sup> contre 39 m<sup>2</sup>).
- f) le lit de faux bras est très nettement défini sur près de mille mètres, sa largeur oscille entre 15 et 20 m. et sa profondeur 2,5 m. à 3 m. (à la limite de débordement) Puis sur 1.000 mètres avant d'atteindre la plaine marécageuse submergée à marée haute, il n'existe pratiquement plus de lit, ~~un~~ l'écoulement canalisé des eaux de crue sur l'ensemble de la plaine se recouvre d'eau à la moindre inondation. Les eaux de débordement a) du lit naturel à l'aval de la passerelle, b) de l'origine du faux bras (entre la passerelle et le radier), ont une tendance très marquée à se rassembler dans la région du lit du faux bras correspondante à cette plaine marécageuse.

Les eaux de déversements sur les berges et les bords de celles-ci le long du lit majeur actuel surelevés de près de 50 cm. et plus par suite de dépôts d'alluvions à chaque inondation, empruntant la ligne de plus grande pente, rejoignent après un cours trajet, le lit faux bras.

Bien que ce lit ne soit pas tracé parfaitement jusqu'au bord de mer, les faits que les eaux s'y rassemblent en crue et que plus de la moitié du débit l'empreinte en période de crue nous porte à croire qu'une suppression de ce faux bras par digue et barrage est contre indiquée, il est indispensable d'aménager un ouvrage d'art même grandement dimensionné sur ce faux bras.

Protection à prévoir en l'état actuel.

L'existence du radier au droit de la route Coloniale sur le faux bras contraint une partie des eaux de crue passant au-dessus de l'épi à déborder entre la passerelle et le radier, elles attaquent ainsi sérieusement les berges alluvionnaires R.D. et endommagent la route.

L'épi transversal situé à l'amont du faux bras, dirigeant les eaux de basses et moyennes eaux vers la passerelle, occasionne en hautes eaux des affaiblissements notables des abords de la passerelle R.G. et du bec du défluent. La mise en place des gabions protecteurs a stoppé le creusement du lit au droit des pieux (point faible de la passerelle). Mais il reste néanmoins que la protection de la culée R.G. doit être envisagée en même temps que celle de la berge R.G. jusqu'au bec, les érosions successives modifient défavorablement l'engagement des eaux de crue sous la passerelle et menacent cette dernière.

Dans le cas où un ouvrage d'art serait prévu sur le faux bras. Ces protections devront être toujours envisagées. Il serait, par ailleurs, souhaitable d'araser à une cote plus faible le sommet de l'épi transversal et de protéger ses extrémités ou les eaux ont tendance à mesurer un passage.

Le Directeur p.i. :

F. Cohic

P.J. : Tableau des études de sections